

Alternance

par
DuoDay

Et si on commençait
par un contrat en alternance ?

CAP EMPLOI HÉRAULT
Handicap, recrutement & maintien

Emploi et handicap et si on commençait par UN CONTRAT EN ALTERNANCE ?

La journée nationale de l'alternance inclusive

Chaque année, des offres d'emploi en alternance restent non pourvues faute de candidats alors que des personnes, dont certaines en situation de handicap, ne trouvent pas d'employeur pour réaliser leur contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Cette 1ère édition Alternance par DuoDay a lieu le **jeudi 27 mai** sur salonenligne.pole-emploi.fr.

Employeurs pourquoi participer ?

L'opération cible en particulier les employeurs publics et les TPE/PME de moins de 500 personnes, sans être exclusive.

> Alternance par DuoDay vous permet :

- de vous informer sur les dispositifs d'aides et sécuriser votre recrutement en participant à des webinaires organisés dans toute la France ;
- de valoriser lors d'une opération nationale vos **offres d'emploi** en alternance et de **diversifier votre sourcing** en découvrant de nouveaux talents en situation de handicap, jeunes ou adultes en reconversion professionnelle (pas de limite d'âge pour l'apprentissage en situation de handicap). **80 % des handicaps sont invisibles.**

Des webinaires pour tout savoir sur l'alternance inclusive

La liste des thèmes des webinaires se trouve sur www.duoday.fr/alternance : les aides au recrutement, le rôle du référent handicap au centre de formation d'apprentis (CFA), l'accompagnement post-recrutement avec le job coaching... Pour les suivre, il est nécessaire de s'inscrire au préalable sur www.salonenligne.pole-emploi.fr

Comment participer ?

Je dépose mes offres de contrats en alternance

- Si j'ai déjà déposé une offre d'emploi sur le site de Pôle-emploi.fr, un conseiller Pôle emploi me contacte pour participer à l'opération.
- Si je n'ai pas déposé mon offre sur le site Pôle-emploi.fr, je remplis le formulaire de contact accessible sur salonenligne.pole-emploi.fr/recruteur/contact, afin d'être rappelé par un conseiller dans les 24 heures ouvrées. Le conseiller Pôle emploi saisira alors pour lui les éléments de son offre et créera son stand.

Je suis informé par mail des candidats qui ont postulé à mes offres et je sélectionne ceux que je veux rencontrer (au choix entretien par téléphone, en visio ou en présentiel)

Les dispositifs d'aide au recrutement :

Une prime alternance dans le cadre du plan #FranceRelance :

- Entre **5 000 et 8 000 euros** pour tout contrat d'apprentissage ou de professionnalisation signé jusqu'au 31 décembre 2021.

Un accompagnement des employeurs privés par l'Agefiph et notamment :

- aide de **1 000 à 4 000 euros** pour tout contrat d'apprentissage signé d'ici le 31 décembre 2021, cumulable avec la prime alternance de l'État ;
- aide de **1 500 à 5 000 euros** pour tout contrat de professionnalisation signé d'ici le 31 décembre, cumulable avec la prime alternance de l'État ;
- des **aides à la compensation** du handicap (aménagement, accompagnement, tutorat...) chez l'employeur et au CFA.

Un accompagnement des employeurs publics par le FIPHFP et notamment :

- aide de **1 525 € versée à l'apprenti**, via l'employeur public couvrir les frais inhérents à l'entrée en apprentissage ;
- **remboursement de 80 % de la rémunération brute et charges patronales** (déduction faite des aides financières perçues par l'employeur au titre de cet emploi) de l'apprenti
- **prime forfaitaire de 1 600 €** dès lors que l'employeur titularise l'apprenti ou conclut avec lui un contrat à durée indéterminée après son apprentissage.